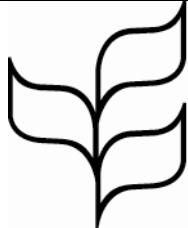




CBD



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/16/1  
23 janvier 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion  
Montréal, 30 avril - 5 mai 2012

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - 2.1 Election du Bureau
  - 2.2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la lumière du Plan stratégique 2011-2020 et questions, modalités et options de collaboration avec la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).
4. Perspectives mondiales de la diversité biologique : élaboration de la quatrième édition.
5. Diversité biologique insulaire : examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail.
6. Diversité biologique marine et côtière :
  - 6.1 Zones marines d'importance écologique et biologique ;
  - 6.2 Lutte contre les effets néfastes des activités anthropiques sur la diversité biologique marine et côtière, notamment le blanchiment des coraux, l'acidification de l'océan, la pêche et le bruit en milieu marin.
  - 6.3 Planification de l'espace marin, aires protégées et lignes directrices facultatives pour la prise en compte de la diversité biologique dans les évaluations environnementales des zones marines et côtières.
7. Diversité biologique et changements climatiques :

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- 7.1 Avis sur l'application des garanties REDD+ <sup>1</sup>pour la diversité biologique pertinentes et sur les indicateurs et les mécanismes possibles de surveillance et d'évaluation des répercussions des mesures REDD+ sur la biodiversité ;
  - 7.2 Intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques, y compris l'atténuation des déficiences de l'information et des connaissances ;
  - 7.3 Géo-ingénierie : répercussions sur la diversité biologique et lacunes dans les mécanismes réglementaires.
8. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : progrès réalisés dans l'application de la décision X/17.
  9. Initiative taxonomique mondiale : projet révisé de stratégie exhaustive de renforcement des capacités.
  10. Questions nouvelles et émergentes.
  11. Biocarburants et diversité biologique : progrès réalisés dans l'application de la décision X/37.
  12. Mesures d'incitation : progrès réalisés dans l'application de la décision X/44.
  13. Rapports sur les travaux de collaboration dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de la santé.
  14. Questions diverses.
  - 15 Adoption du rapport.
  16. Clôture de la réunion.

-----

---

<sup>1</sup> Dans les décisions et documents pertinents de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris le document FCCC/SBSTA/2011/L.14, le terme REDD+ désigne « la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone dans les pays en développement »